



Votre syndicat Autonome
SPP-PATS est affilié à la Fédération
Autonome SPP-PATS

Elections CATSIS 2020

**Vote par voie
Electronique**

**du 24 août
au 31 août (inclus)**

Construire ensemble,
DEFENDRE VOS DROITS :
L'ENGAGEMENT AUTONOME

Votre syndicat et sa fédération mère sont au cœur de chaque combat : la réforme de la fonction publique, le projet de loi « retraite », la réorganisation du temps de travail, la révision de la filière de 2012, la reconnaissance

de la dangerosité, l'amélioration de la santé, sécurité et qualité de vie en service, la revalorisation salariale . . . **La défense du métier est notre priorité.** Nous avons fait preuve d'un engagement militant sans faille et d'une présence active sur le terrain. Libre de tout accord politico-syndicalo-associatif, nous sommes maîtres de nos décisions. **Les Autonomes, première force syndicale des SDIS de France, défendent les intérêts des personnels grâce à vous !!!**

NOS REVENDICATIONS DEPARTEMENTALES AUTONOMES

- ▶ POUR le respect des textes règlementaires
- ▶ POUR la mise en place d'un régime de travail planifié en garde de 12h pour les SPP qui le souhaitent, pour la protection de leur santé et leur sécurité
- ▶ POUR la mise en place d'un régime de travail cyclé
- ▶ POUR la mise en place d'un temps de travail conforme à la réglementation européenne au sein de notre SDIS
- ▶ POUR la création des postes au sein des SDIS pour les fins de carrière et les difficultés opérationnelles
- ▶ POUR l'augmentation des effectifs au sein des CIS
- ▶ POUR la mise en place d'un plan de recrutement en fonction de l'évolution démographique et de l'activité opérationnelle
- ▶ POUR la mise en place des FMA (formations de maintien des acquis) hors temps de garde (décompté sur le temps de travail annuel)
- ▶ POUR la mise en place d'une politique d'action sociale pour tous (tickets restaurant, chèques vacances, participation forfaitaire aux dépenses sportives et culturelles, bon d'achat naissance, etc.)
- ▶ POUR l'adaptation des conditions de travail aux agents et non l'inverse
- ▶ POUR la prise en compte des nouveaux maux du travail (burn out, brown-out, bore-out, stress, surmenage, discrimination, harcèlement...)
- ▶ POUR la mise en place de protocoles de décontamination liés aux fumées



SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS 71

Ce document n'est pas
un bulletin de vote

Votez par voie électronique ou utilisez
le bulletin de vote fourni pour voter par
correspondance

Elections CATSIS 2020

VOTEZ POUR VOS
Représentants
AUTONOMES

COLLEGE NON OFFICIERS



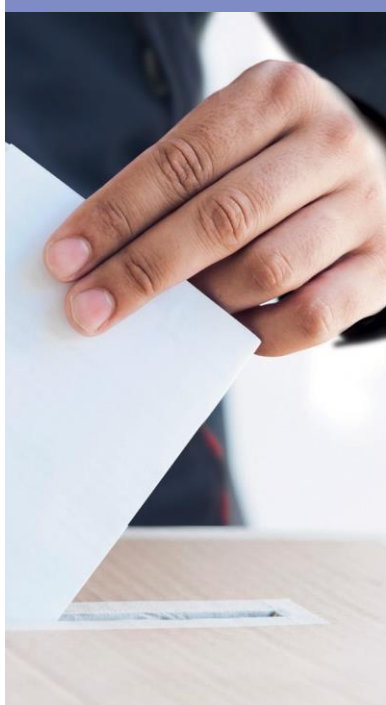
- ▶ PRORIOU Romuald - Adjudant (CIS Montceau les Mines) - 1^{er} Titulaire
- ▶ SOUBRIER Jean-Daniel - Adjudant chef (CIS Mâcon) - 1^{er} Suppléant
- ▶ COLAUT Julien - Adjudant (CIS Chalon sur Saône) - 2^e Titulaire
- ▶ JEANNIN Carine - Adjudant (CTA-CODIS) - 2^e Suppléant
- ▶ THEVENARD Jérôme - Sergent-Chef (CIS Montceau les Mines) - 3^e Titulaire
- ▶ GRANGER Mileva - Sergent (CIS Chalon sur Saône) - 3^e Suppléant



CHAQUE VOIX COMPTÉ

Seul le syndicat ayant obtenu le plus de voix siègera en Conseil d'Administration.

JE VOTE AUTONOME



Pourquoi je vote AUTONOME en CATSIS ?

La Commission Administrative Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) peut être consultée sur toutes les questions d'ordre technique ou opérationnel, le règlement intérieur du SDIS, les effectifs professionnels et volontaires du SDIS et l'élaboration des plans de formation.

La commission comprend des représentants des SPP, des SPV et des PATS élus pour 6 ans et le Médecin Chef du service de santé et de secours médical. Elle est présidée par le Directeur Départemental.

Seul le syndicat ayant obtenu le plus de voix se verra attribuer le siège consultatif du Conseil d'Administration du SDIS (1 siège pour le collège non-officier, 1 siège pour le collège officier, 1 siège pour le collège PATS).

Le CASDIS étant l'organe délibérant du SDIS, il est indispensable pour notre organisation syndicale d'y siéger afin de se faire entendre auprès des élus.